



Un projet près de chez moi

mon avis compte

« De quoi je me mêle » !

« L'enquête publique : je participe »

Enquête publique tous concernés

Quoi ?

Plan local d'urbanisme (PLU), expropriation, installation classée (usine, élevage industriel, parc éolien, plate-forme logistique), permis de construire, déclassement de voiries, vente de chemins ruraux...

Derrière ces dossiers soumis par le porteur de projet, il y a des sujets qui ont un réel impact sur mon territoire et mon cadre de vie.

Et après ?

Le commissaire enquêteur, tiers indépendant, rend compte des observations et rédige un rapport et des conclusions motivées : c'est une véritable aide à la décision finale.

Ainsi, chacun contribue à l'amélioration du projet !

Comment ?

- Une enquête publique est annoncée (presse, affiche, Internet...).
- Le projet, ses enjeux et ses impacts sont consultables dans les mairies et en ligne.
- Une réunion publique d'information est parfois organisée.
- Je peux rencontrer le commissaire enquêteur pendant ses permanences. Il facilite mon approche du dossier et recueille mes observations que je laisse sur un registre, que j'envoie par voie postale ou que je lui adresse par internet.

M'informer, faire part de mon avis et m'exprimer : c'est maintenant ou jamais !



Débat public
Concertation préalable



Enquête publique

Qui sommes nous ?

La CNCE

Fédération de **45 compagnies territoriales**, la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE) anime un réseau de **3000 commissaires enquêteurs** qui conduisent quelque **6000 enquêtes publiques** par an. **Interlocutrice privilégiée** des pouvoirs publics, des élus, des associations et des porteurs de projet, elle s'investit pour améliorer la **démocratie de proximité**.

Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs



l'enquête publique,
au cœur des projets



Retrouvez-nous sur
<https://www.cnce.fr>
contact : cnce@cnce.fr
Tél. 03 81 95 14 98